

## LA CONCERTATION RLPI

### Règlement local de publicité -clôture de la concertation-

La Communauté d'agglomération bergeracoise (CAB) a engagé l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal sur ses 38 communes.

Les commerçants, les professionnels de l'affichage, les associations, le grand public et globalement toutes les personnes intéressées au projet ont pu participer à la concertation qui s'est déroulée d'octobre 2021 à janvier 2023.

Plusieurs réunions ont été organisées entre novembre 2021 et mai 2022. Elles ont permis de recueillir divers avis sur le projet.

La concertation est désormais clôturée en vue de l'arrêt du RLPI qui aura lieu le 30 janvier 2023 lors du Conseil Communautaire de la CAB.

Suite à l'arrêt du RLPI, il sera toujours possible de déposer des remarques ou observations dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera avant l'été 2023.

Retrouver toutes les informations sur le projet sur le site de la CAB : <https://www.la-cab.fr/reglement-de-publicite-intercommunal-rlpi/>